

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEIZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2025-2026 TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2025, À COMPTER DE 8H30 PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX**

---

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- M<sup>e</sup> Caroline Gagnon, vice-présidente
- M<sup>e</sup> Rémi Bourget, vice-président
- M<sup>e</sup> Extra Junior Laguerre
- M<sup>e</sup> Mylène Lemieux-Ayotte
- M<sup>e</sup> Ada Wittenberger
- M<sup>e</sup> Régis Boisvert
- M<sup>e</sup> Gabriel Dumais
- M<sup>e</sup> Maxime Bernatchez
- M<sup>e</sup> Isabelle Gagnon
- M<sup>e</sup> Élisabeth Jutras
- M<sup>e</sup> Simon Tremblay (présent seulement pour le point 6)
- M. Gérald Belley
- M. Martin Drapeau
- M<sup>me</sup> Lucie Granger
- M<sup>me</sup> Nancy Potvin

Est invitée :

- M<sup>e</sup> Julie Allard, directrice du Service des TI (points 6.1 et 6.2)

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale
- M<sup>e</sup> Josée Roussin, directrice générale par intérim
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne
- 

**1. MOT DE BIENVENUE**

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

## 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Un membre souhaite ajouter un point à l'ordre du jour dans le point Divers : Nomination du juge Robert Leckey à la Cour supérieure.

Les membres adoptent l'ordre du jour avec l'ajout.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

### D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 15, 21 ET 29 AOÛT ET 5 SEPTEMBRE 2025
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
  - 2.1 DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
  3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
    - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
    - 3.2 INTERVENTIONS JUDICIAIRES
    - 3.3 PROJET DE LOI C-2
  4. GOUVERNANCE
  5. PROTECTION DU PUBLIC
    - 5.1 DEMANDES DE LEVÉES DE RADIATION
    6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
      - 6.1 RAPPORT DU COMITÉ TI
      - 6.2 SUIVI DU PROJET TRANSFORMATION TI
  7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
    - 7.1 ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2025
    - 7.2 FORMATION OBLIGATOIRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT, COMPLÉMENTAIRE À LA FORMATION OBLIGATOIRE « COMPTABILITÉ ET NORMES D'EXERCICE - SE CONFORMER À SES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES » POUR LES MEMBRES SIGNATAIRES D'UN COMPTE EN FIDÉICOMMIS
    - 7.3 POLITIQUE SUR L'ATTRIBUTION DU TITRE D'AVOCAT À TITRE POSTHUME
    - 7.4 GROUPE D'EXPERTS EN DROIT CONSTITUTIONNEL
  8. DIVERS
    - 8.1 NOMINATION DU JUGE ROBERT LECKEY À LA COUR SUPÉRIEURE

- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
  - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
  - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
  - 9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE RÉGULIÈRE PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU 15 SEPTEMBRE 2025
  - 9.4 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE (5 SEPTEMBRE 2025)
  - 9.5 RAPPORT EIOEC (ÉVALUATION DE L'INCIDENCE DE L'ORIGINE ETHNIQUE OU CULTURELLE)

---

**1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 15, 21 ET 29 AOÛT ET 5 SEPTEMBRE 2025**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 15, 21 et 29 août et 5 septembre 2025.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 15, 21 et 29 août et 5 septembre 2025.**

---

**1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BÂTONNIER**

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau présente son rapport d'activités et invite les membres à lui poser des questions.

En réponse aux questions des membres, il répond ce qui suit :

- **Rencontre avec le ministre de la Justice (10 septembre 2025)** : Le ministre de la Justice a été interpellé par les propos du bâtonnier lors du discours de la rentrée judiciaire de Montréal sur les coûts et les délais de la justice civile et familiale. Le bâtonnier a fait état des réflexions du Barreau du Québec sur le sujet. Le ministre a invité le Barreau du Québec à présenter des idées au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre prochain. La directrice générale par intérim du Barreau a aussi rencontré le sous-ministre de la Justice Yan Paquette vendredi dernier sur le sujet. Les travaux du groupe de travail seront priorisés considérant l'opportunité de présenter des idées au ministère de la Justice.

Il répond aux questions des membres sur l'état des réflexions et les prochaines étapes.

- **Campagne - État de droit :** Le lancement de la campagne a eu lieu le 15 septembre, journée internationale de la démocratie. Les événements dans l'actualité (fin de l'émission de Jimmy Kimmel) ont permis au Barreau du Québec de démontrer concrètement l'importance de l'état de droit. Le bâtonnier a donné plusieurs entrevues dans les médias la semaine dernière sur le sujet de l'importance de l'état de droit.

Les membres discutent des retombées médiatiques de la campagne. Un membre souligne l'importance de discuter des enjeux qui surviennent au Québec et au Canada. Les membres discutent de certains exemples au Canada qui permettraient de parler de l'importance de l'état de droit.

Un membre souligne que certains ambassadeurs ont relayé la campagne et l'importance de l'état de droit.

M<sup>e</sup> Josée Roussin souligne que le déploiement de la campagne continue. La campagne est bien reçue par la population, les membres et les médias.

En réponse aux questions des membres, monsieur le bâtonnier Nadeau et M<sup>e</sup> Roussin répondent ce qui suit :

- **Rencontre avec M<sup>e</sup> Fanie Pelletier (3 septembre) :** M<sup>e</sup> Roussin explique que cette rencontre avec la conseillère à l'équité était une formation au Comité des nominations sur les règles applicables en matière de nomination relativement à l'importance de la diversité. Monsieur le bâtonnier Nadeau rappelle les règles applicables et comment la diversité est considérée dans le cadre du processus de nomination.
- **Rencontre - Conférence nationale des barreaux (4 septembre) :** La présidente de la CNB a rencontré le bâtonnier pour discuter de l'opportunité de collaboration entre les barreaux français et le Barreau du Québec sur des sujets de droit comparé.

Le bâtonnier indique aux membres que la politique sur les relations internationales est présentement en révision au Comité d'éthique et de gouvernance.

Les membres discutent de l'opportunité d'aller de l'avant avec cette collaboration.

- **Rencontre avec M<sup>e</sup> Lattanzio, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (fédéral) (4 septembre) :** M. le bâtonnier explique avoir discuté sommairement des dossiers du ministre fédéral de la Justice pour la prochaine année. Il s'agit d'une rencontre de prise de contact initiale.

## 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

Inf : M<sup>e</sup> Josée Roussin présente son rapport d'activités de la directrice générale. Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

Elle précise les éléments suivants sur son rapport :

- **Lancement du guichet unique de recherche de testaments et de mandats :** Dorénavant, il est possible de remplir un seul formulaire pour demander une recherche de testaments et de mandats pour obtenir les vérifications auprès des registres du Barreau et de la Chambre des notaires. Cette belle initiative de saine administration de la justice a été relayée et saluée dans les médias. La phase 2, soit le certificat unique émis par les deux ordres professionnels, est la prochaine étape de déploiement
- **Rencontre du GAFI - Lutte au blanchiment d'argent :** Le Barreau continue ses travaux préparatoires afin d'être en mesure de répondre aux questions et vérifications qui pourraient être effectuées par le GAFI dans le cadre de la lutte au blanchiment d'argent. La firme Deloitte accompagne le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec dans ses travaux.

En réponse aux questions des membres :

- **Rencontre avec le ministre responsable des ordres professionnels :** Cette rencontre a été reportée.
- **Comité de protection du public :** Ce comité réunit plusieurs directions directement responsables de la protection du public via le contrôle de l'exercice de la profession.

## 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau présente la note de service résumant l'état des travaux pour chacun des dossiers stratégiques.

Il discute particulièrement de certains des dossiers :

1. **Rôle et gouvernance des barreaux de section :** Les 23 et 24 septembre prochaine, les membres du Conseil des sections discuteront du rôle et de la gouvernance des barreaux de section.
2. **Regroupement d'associations :** Au courant de l'été, les associations ont débuté les travaux de réflexion et de planification du regroupement.
3. **Neurodiversité :** Les travaux du groupe de travail débuteront prochainement. À la suite de la dernière séance du Conseil d'administration, un membre a été ajouté au groupe de travail.

En réponse aux questions des membres, monsieur le bâtonnier Nadeau, M<sup>e</sup> Josée Roussin et M<sup>e</sup> Sylvie Champagne répondent ce qui suit :

- **Infolettre citoyenne :** Me Josée Roussin fera un suivi à une prochaine séance du Conseil d'administration sur les retombées de cette nouvelle infolettre et les prochaines étapes de déploiement.

- **Modernisation du système professionnel :** M<sup>e</sup> Sylvie Champagne indique que le dernier projet de loi visait l'émission de certains permis qui existent déjà au Barreau du Québec. Un autre projet de loi visant un allègement du processus d'adoption des règlements. Or, il n'y a pas eu de développement à cet égard. Finalement, pour le projet pilote en matière de bac à sable, les travaux continuent. Comme le projet pilote peut être déployé par décret et considérant l'avancement des travaux, on peut espérer voir le projet pilote être déployé prochainement.

Monsieur le bâtonnier Nadeau ajoute qu'un suivi sera fait auprès du cabinet du ministre.

- **Relève en région (ouverture d'une nouvelle faculté de droit) :** Monsieur le bâtonnier Nadeau indique qu'il ne manque pas globalement d'avocats, mais il manque des avocats dans les régions plus éloignées. Dans ce contexte, il comprend qu'on évalue l'opportunité d'ouvrir une nouvelle faculté de droit en région. Me Roussin ajoute que cela est une mesure permettant de travailler afin de retenir la relève en région.
- **Itinérance :** Un membre souligne l'activité de la nuit des sans-abris le 17 octobre prochain comme une opportunité d'implication pour le Barreau du Québec et les barreaux de section.

Monsieur le bâtonnier Nadeau invite les membres du groupe de travail sur le sujet à évaluer cette opportunité lors de leur prochaine réunion du 26 septembre prochain.

Il soulèvera cette opportunité auprès des barreaux de section lors de la rencontre du Conseil des sections.

## 2.1 DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

---

Inf : M<sup>e</sup> Sylvie Champagne résume l'état des travaux. La table jeunesse sur laquelle a siégé le Barreau du Québec avait pour objectif de réduire les délais en matière de jeunesse et éviter la judiciarisation des dossiers. À la suite de ces travaux, le ministre a publié un communiqué annonçant les 42 mesures retenues. La mise en œuvre des mesures - dont certaines impliquent le Barreau du Québec à titre de porteur - aura lieu à l'automne. Le Barreau du Québec avait déjà débuté ses travaux avant la publication des mesures (par exemple publication d'un guide à l'attention du procureur à l'enfant).

## 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

---

### 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 3.2 INTERVENTIONS JUDICIAIRES

---

#### 3.2.1 [REDACTED]

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

[REDACTED]  
Le sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

#### 3.2.2 [REDACTED]

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette présente ce dossier.

Les membres du Conseil d'administration discutent de ce dossier et sont en accord pour ne pas intervenir dans ce dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques du 12 septembre 2025;**

**DE NE PAS DÉPOSER de demande d'intervention à la Cour supérieure dans le dossier [REDACTED]**

#### 3.2.3 [REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

[REDACTED]

[REDACTED] .  
[REDACTED]

### **3.3 PROJET DE LOI C-2**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne présente ce dossier.

Les membres du Conseil d'administration discutent et sont en accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques du 9 septembre 2025;**

**CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi C-2 à la Chambre des communes;**

**CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi C-2, notamment sur le secret professionnel de l'avocat;**

**D'APPROUVER le tableau des commentaires à titre de position du Barreau du Québec.**

## **4. GOUVERNANCE**

---

Inf : Aucun sujet pour la présente séance.

## **5. PROTECTION DU PUBLIC**

---

### **5.1 DEMANDES DE LEVÉES DE RADIATION**

---

Inf : Il n'y a aucune demande de levée de radiation à cette séance.

**5.2**

Inf :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**5.3 RADIATION ADMINISTRATIVE**

Inf : Les membres du Conseil d'administration de la documentation soumise et sont d'accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT la résolution du Comité exécutif 307 du 8 décembre 2010;**

**CONSIDÉRANT que la membre a choisi la modalité de paiement par débit préautorisé (DPA) et qu'il y a eu trois rejets des prélèvements bancaires des cotisations annuelles au Barreau du Québec pour l'année 2025-2026;**

**CONSIDÉRANT toutes les démarches effectuées auprès de la membre en défaut;**

**CONSIDÉRANT les articles 46 (5) et 85.3 (4) du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26;**

**DE RADIER, conformément à l'article 85.3 (4) du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26, en raison des trois rejets des prélèvements bancaires des cotisations annuelles au Barreau du Québec pour l'année 2025-2026 dans le délai imparti, la personne suivante :**



## 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

---

### 6.1 RAPPORT DU COMITÉ TI

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

M<sup>e</sup> Simon Tremblay présente le rapport du Comité TI. Le 29 juillet 2025, une réunion du Comité TI a eu lieu. Les sujets à l'ordre du jour : 1) Gestion de risques et 2) Indicateurs de performance. Plusieurs données qualitatives seront ajoutées dans les rapports de suivi de même que des détails quantitatifs (délais et coûts).

M<sup>e</sup> Roussin ajoute que les mesures de gestions de risques seront ajoutées au tableau de gestion des risques présentés au Conseil d'administration périodiquement.

Une membre suggère que le compte-rendu de ce comité pourrait être rendu disponible au Conseil d'administration.

### 6.2 SUIVI DU PROJET TRANSFORMATION TI

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

M<sup>e</sup> Julie Allard fait la présentation et le suivi des projets d'évolution et de transformation en cours.

Une membre souligne qu'il serait intéressant, en plus du pourcentage des sommes allouées dépensées à ce jour, d'obtenir un suivi de la valeur livrée à ce jour.

M<sup>e</sup> Allard précise que cela sera ajouté comme indiqué dans le cadre de la présentation du rapport du Comité TI. Ce sera un indicateur ajouté.

Un membre souhaiterait avoir une version plus complète, plus détaillée des suivis des projets pour sa compréhension en amont.

M<sup>e</sup> Roussin indique que la pertinence d'ajouter des annexes à la présentation sera évaluée.

## 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

---

### 7.1 ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2025

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

M<sup>e</sup> Josée Roussin présente l'état des finances du Barreau du Québec et explique les variations par rapport au budget et au dernier exercice financier pour les différents fonds.

Les membres posent deux questions (variation sur les dépenses publicitaires et variation sur les revenus de cotisation). M<sup>e</sup> Roussin obtiendra les explications additionnelles et fera un retour au Conseil d'administration.

### 7.2 FORMATION OBLIGATOIRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT, COMPLÉMENTAIRE À LA FORMATION OBLIGATOIRE « COMPTABILITÉ ET NORMES D'EXERCICE - SE CONFORMER À SES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES » POUR LES MEMBRES SIGNATAIRES D'UN COMPTE EN FIDÉICOMMIS

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Josée Roussin présente la formation obligatoire proposée. Elle confirme que le Conseil des sections a été consulté et formule une recommandation d'adopter la formation obligatoire. Les commentaires des membres du Conseil des sections ont été déposés.

Une membre déplore que certains barreaux de section n'aient pas formulé de commentaires sur la formation.

En réponse aux questions des membres, M<sup>e</sup> Roussin confirme ce qui suit :

- La formation est offerte à coût réduit représentant les frais de production de la formation.
- Cette formation sera comptabilisée pour les heures de formation en éthique, déontologie et pratique professionnelle.
- Les membres devront suivre celle offerte par le Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations formulées et adoptent la formation continue obligatoire.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif produit par M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale, et M<sup>e</sup> Martin Hovington, directeur de la Qualité de la profession;

CONSIDÉRANT que le CA a déjà rendu obligatoire une formation d'une durée de 3h intitulée «Comptabilité et normes d'exercice - Se conformer à ses obligations professionnelles » afin que les membres signataires de comptes en fidéicommis puissent bien comprendre leurs obligations ;

CONSIDÉRANT que cette obligation découlait d'une réforme réglementaire;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux reliés aux crimes financiers qui menacent la sécurité publique, la sécurité nationale et l'intégrité du système financier et de l'économie du Canada;

CONSIDÉRANT les rapports d'évaluation du GAFI et les conclusions qui visent l'encadrement des professions d'avocats et de notaires au Canada;

CONSIDÉRANT la concertation des Barreaux canadiens dans leurs travaux de mise en place de nouvelles solutions concrètes afin de sensibiliser l'écosystème juridique et lutter contre cette problématique, notamment par l'instauration du programme de formation en ligne sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes pour les juristes;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du Barreau du Québec de former adéquatement ses membres et de veiller au maintien de leurs compétences afin d'assurer la protection du public ;

CONSIDÉRANT que le Barreau du Québec détient le pouvoir de rendre de la formation obligatoire par l'article 5 du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats se lisant comme suit :

« *Le Conseil d'administration peut déterminer les activités de formation continue que tous les membres ou certains d'entre eux doivent suivre notamment en raison d'une réforme législative ou réglementaire ou s'il estime qu'une lacune affectant la qualité de l'exercice de la profession par les membres le justifie. À cette fin, le Conseil:*

*1° fixe la durée des activités et le délai imparti pour les suivre;*

*2° identifie les formateurs, les organismes ou les établissements d'enseignement autorisés à offrir les activités;*

*3° détermine le nombre d'heures de formation continue admissibles pour la période de référence au cours de laquelle les activités doivent être suivies. » ;*

**DE RENDRE obligatoire aux membres signataires d'un compte en fidéicommis la formation spécifique sur le blanchiment d'argent et la fraude d'une durée de 1h30 intitulée « Les clients qui utilisent les services des avocats pour blanchir des produits de criminalité », incluant une courte évaluation permettant de confirmer l'acquisition des connaissances et compétences requises;**

**DE REQUÉRIR que cette formation soit suivie avant la fin de la période de référence en cours pour les signataires déjà existant (30 avril 2026) et qu'elle soit suivie dans un délai de 6 mois à partir de la déclaration d'ouverture d'un compte en fidéicommis pour les signataires à venir.**

### **7.3 POLITIQUE SUR L'ATTRIBUTION DU TITRE D'AVOCAT À TITRE POSTHUME**

---

**Inf :** Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne présente la recommandation.

En réponse à la question d'un membre, M<sup>e</sup> Champagne confirme que l'intention est que seuls les étudiants déclarés admissibles au stage puissent se voir attribuer le titre. À la lumière du commentaire, cet élément sera précisé dans la politique.

Un membre se demande si l'on pourrait élargir l'intérêt pour présenter une telle demande aux proches et non seulement à la famille.

Les membres conviennent d'élargir afin que des proches puissent demander l'attribution. Si des tiers sans lien avec la personne décédée le demandent, cela pourra alors être refusé.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations et les adoptent.

**Rés :** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 12 septembre 2025 préparé par M<sup>e</sup> Nicolas Le Grand Alary, avocat au SOAJ, et M<sup>e</sup> Nathalie-Nicole Poirier, superviseure du Service des Greffes;**

**CONSIDÉRANT la mission du Barreau du Québec de protéger le public;**

**CONSIDÉRANT la réception de demandes concernant l'octroi posthume du titre d'avocat;**

**CONSIDÉRANT le mandat du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques et du Service des greffes d'établir une politique applicable quant à ce type de demande;**

**CONSIDÉRANT les travaux effectués;**

**D'ADOPTER les Lignes directrices pour la délivrance d'un permis d'exercice de la profession d'avocat à titre posthume telles que modifiées.**

#### **7.4 GROUPE D'EXPERTS EN DROIT CONSTITUTIONNEL**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

En réponse à la question d'une membre, M<sup>e</sup> Champagne clarifie le rôle du groupe de travail soit d'alimenter le Barreau du Québec sur les interventions possibles en lien avec le droit constitutionnel. Il ne possède qu'un pouvoir de recommandation. Le Conseil d'administration adopte la prise de position.

En réponse à la question d'une membre, M<sup>e</sup> Champagne explique le processus de consultation des groupes d'experts (réunions, réflexion en groupe, projet de position commenté, etc.). Le SOAJ s'assure du suivi du processus et de la rédaction après consultation du groupe d'experts. Ils commentent les orientations de la prise de position. Ils accompagnent aussi le bâtonnier lors des vacations en commission parlementaire.

Les membres discutent du mandat confié au groupe de travail.

M<sup>e</sup> Champagne explique les démarches entreprises pour trouver des membres pouvant siéger au groupe d'experts. Les membres pourront être nommés par le Comité des nominations.

Monsieur le bâtonnier explique la réflexion derrière la composition du groupe de travail.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 27 août 2025 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques;**

**DE CRÉER le Groupe d'experts en droit constitutionnel du Barreau du Québec;**

**D'ENTÉRINER le mandat général du Groupe d'experts en droit constitutionnel;**

**D'ENTÉRINER le mandat spécifique du Groupe d'experts en droit constitutionnel en ce qui concerne le projet de Constitution de l'État du Québec;**

**DE MANDATER le SOAJ afin de solliciter le Comité des nominations et procéder à la nomination des membres du Groupe d'experts en droit constitutionnel.**

**8. DIVERS**

---

**8.1 NOMINATION DU JUGE ROBERT LECKEY À LA COUR SUPÉRIEURE**

---

Inf : À la lumière du recours déposé contestant la nomination du juge Leckey, alléguant qu'il n'était pas membre du Barreau du Québec depuis au moins 10 ans, le membre se questionne sur les vérifications effectuées par le Barreau du Québec.

M<sup>e</sup> Champagne et le bâtonnier Nadeau confirment que le Barreau du Québec fournit les informations sur le membre au Tableau de l'Ordre de même que les antécédents disciplinaires. Le juge n'était pas membre du Barreau du Québec depuis au moins 10 ans.

Ils expliquent le débat sur l'interprétation de l'article relatif aux nominations à la magistrature présent dans la *Loi sur les juges*. On y prévoit que le candidat est membre du barreau depuis au moins 10 ans. On ne spécifie pas l'origine du barreau.

En réponse à la question d'un membre, M<sup>e</sup> Champagne confirme qu'il est possible qu'une demande d'intervention judiciaire soit présentée au Barreau du Québec.

**9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION**

---

**9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE RÉGULIÈRE PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU 15 SEPTEMBRE 2025**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.4 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE (5 SEPTEMBRE 2025)**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.5 RAPPORT EIOEC (ÉVALUATION DE L'INCIDENCE DE L'ORIGINE ETHNIQUE OU CULTURELLE)**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

À la suite de la question d'un membre, monsieur le bâtonnier Nadeau confirme que le SOAJ continue ses travaux de réflexion sur les rapports EIOEC. Des recommandations seront présentées au Conseil d'administration quant au positionnement du Barreau pour la séance du Conseil d'administration de novembre prochain.

Un membre soulève certaines questions sur les rapports, notamment quant à son contenu (contient-il une recommandation de la peine ou seulement un résumé des éléments à considérer dans l'établissement de la peine?). M<sup>e</sup> Champagne fournit certains éléments de réponse et s'engage à vérifier.

Le Président,

La Secrétaire,

---

Marcel-Olivier Nadeau  
Bâtonnier du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre